



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un enseignant-chercheur en **génie civil** pour le compte du Département **Génie civil** de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

Diplômes requis

- Être titulaire **d'un master, d'un doctorat en génie civil** ou tout autre diplôme admis en équivalence et en rapport avec la spécialité.

Missions principales

- Assurer les enseignements théoriques et/ou pratiques en calcul de structures (bois, mixte, dynamique des structures, durabilité), VRD, matériaux.
- Participer aux programmes/projets et activités de recherche ;
- Participer à l'encadrement des étudiants ;
- Participer à la réalisation des formations à la carte portant sur les thèmes relevant de ses domaines de compétences ;
- Prendre part à des fonctions ou exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles

- Avoir une expérience d'au moins un (01) an dans l'enseignement supérieur, à prouver par des attestations des établissements où le candidat a exercé.
- Une expérience en bureaux d'études ou de contrôle serait un plus, à prouver par des attestations.

Éligibilité

- Avoir au plus 45 ans à la date de clôture de l'appel à candidatures
- Présenter un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures

Modalités de recrutement

Le recrutement se fera après examen de dossier et entretien avec les candidats sélectionnés.

Lieu de dépôt, Modalités de dépôt et Date limite

Le dossier complet doit être obligatoirement déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> au plus tard le **30 décembre 2022 à 18 h.**

Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- une lettre de motivation ;



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

- un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé ;
- les copies légalisées des diplômes ou attestation de réussite aux diplômes et des relevés de notes (du baccalauréat au doctorat) ;
- les tirés à part des publications scientifiques avec preuves d'indexation ;
- les Exemplaires de mémoires ou de thèses ;
- les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- les attestations de services faits ;
- tout justificatif d'expérience ou de compétence ;
- le certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de 03 mois ;
- un extrait de naissance de moins de 6 mois ;
- au moins trois (03) lettres de recommandations rédigées ;

Fait à Dakar, le **28 NOV 2022**

Le Recteur

Le Recteur
President de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE